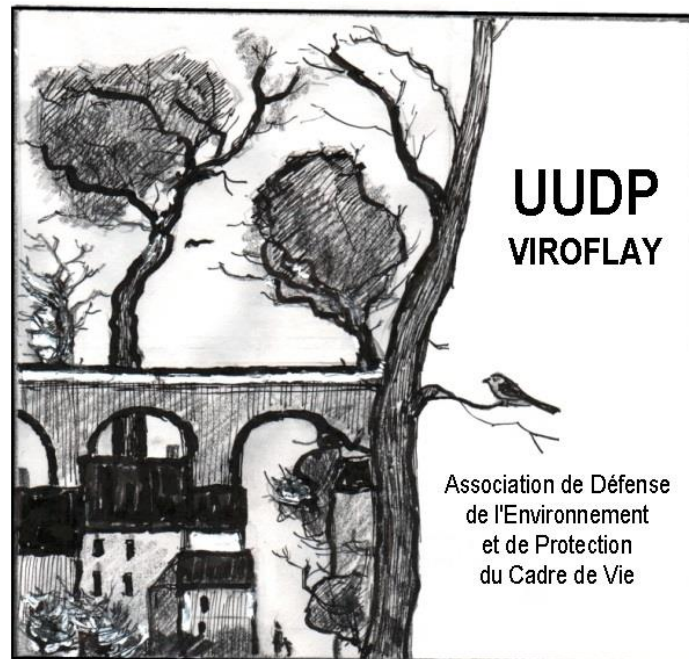


UUDP- VIROFLAY

Association de Défense de l'Environnement et de Protection du Cadre de Vie

Association n°4641 déclarée le 27/01/1962 (loi 1901),
agrée selon l'art. L-121.8 du code de l'Urbanisme (Arrêté préfectoral du 23/11/1984)

Siège social : 27 rue Costes et Bellonte - 78220 Viroflay
Correspondance : 4 rue du Colonel Fabien- 78220 Viroflay
Tél : 01 30 24 32 57 - CCP : 18 808 75 K Paris
Site Internet : www.uudpviroflay.fr et Mail : contact@uudpviroflay.fr



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE **du Mardi 26 Mars 2024** **à la Salle Dunoyer de Segonzac**

L'Assemblée Générale de notre Association UUDP-Viroflay du 26 mars a réuni une trentaine d'adhérents présents ou représentés. Monsieur le Maire ainsi que Messieurs Olier et Bernicot, maires adjoints, étaient présents à notre Assemblée Générale.

Le Président remercie les participants à cette Assemblée Générale.

Rapport Moral pour A.G. UUDP 2024

Les différentes actions ou sujets qui ont occupé l'UUDP pendant l'année qui vient de s'écouler concernent :

L'Urbanisme :

La ville évolue beaucoup suite à l'adoption du PLU de 2013 et aux pressions de l'Etat et de la Région ainsi qu'avec les envies des promoteurs. Cela concerne principalement les zones autour des gares SNCF et l'avenue du Général Leclerc.

Malgré les nombreuses constructions de logements, Viroflay a été déclarée par le Préfet «carencée» n'ayant pas atteint ses objectifs de construction de logements sociaux sur les trois dernières années. Cependant, la population de Viroflay est restée stable avec environ 17000 habitants

--L'UUDP a demandé que des précautions particulières soient prises pour les constructions des immeubles sur les coteaux où se situent les nappes phréatiques, ce qui est le cas, en particulier, pour la rue de Jouy et pour la place de la Gare SNCF Rive Droite.

--Quelques chantiers amènent des contraintes parfois importantes pour les habitants du voisinage et certains d'entre eux appellent l'UUDP à leur aide.

Les projets d'aménagements dans les Quartiers :

L'UUDP a participé aux réunions de présentation :

-- du projet d'aménagement du Village. Le test de mise en sens unique d'une portion de la rue Jean Rey est maintenant terminé et cette configuration définitivement adoptée. La suite des travaux va commencer prochainement.

-- du réaménagement des rues Lamartine et Chanzy.

La voirie et le partage des rues :

--Les demandes de l'UUDP pour simplifier les limitations de vitesses des véhicules dans nos rues sont en cours de mise en place comme vous avez pu

le constater. Tout Viroflay va passer à 30 km/h sauf la RD 10, les avenues de Versailles et de Vélizy et la rue de Jouy. Nous espérons que cette mesure permettra d'apaiser la circulation dans les différents quartiers de la Ville.

--Par ailleurs, les pistes cyclables et les contre-sens cyclables vont être marqués au sol et certains trottoirs ou rues sont ou seront aménagés. Une piste cyclable le long de la forêt de Meudon est à l'étude avec les représentants de l'ONF et de VGP.

Les forêts qui nous entourent :

--Les problèmes dus à la maladie de l'encre du châtaignier se poursuivent, ils amènent des coupes rases dans certains secteurs qui seront replantés ultérieurement avec d'autres essences d'arbres.

--L'opération « Forêt Propre » en forêt de Meudon a été reconduite cette année, elle s'est tenue, samedi dernier 23 mars.

Les antennes-relais pour la téléphonie mobile :

--L'UUDP reçoit toujours les propositions d'installations d'antennes-relais déposées en Mairie. Nous donnons notre avis, ce qui a permis un refus de M. le Maire sur 2 projets Free sur des bâtiments de logements sociaux. D'autres demandes des opérateurs ont été proposées à des copropriétés qui, à notre connaissance, ont refusé ces antennes.

--Nous attendons toujours la campagne de mesure des ondes électromagnétiques qui, après la mise en service de nouvelles antennes – relais, doit être menée par les services de l'Urbanisme de la Mairie afin de connaître le niveau de ces ondes.

Bâtiment de la Gare R.D. :

Après les gros travaux sur les voies et la mise en place d'une passerelle avec ascenseurs, c'est enfin le ravalement du bâtiment de la Gare Rive-Droite, que nous avons demandé, qui est en train de s'effectuer. Il aura meilleure allure.

La pelouse synthétique du terrain de foot :

Suite à la lecture d'articles concernant les risques pour la santé des joueurs sur un terrain avec une pelouse synthétique, nous avons posé la question à Monsieur le Maire qui nous a répondu que les normes à appliquer changent

et seront mises en oeuvre au prochain changement de pelouse qui est à faire tous les 10 ans.

Modification simplifiée n° 5 du PLU :

L'UUDP a remis une contribution à l'enquête publique pour cette modification simplifiée du PLU. Par ailleurs, nous avons soutenu une proposition de viroflaysiens qui demandent qu'en zone pavillonnaire UG on ne puisse plus construire des ensembles tels que le Domaine du Roi et le Domaine de la Reine qui n'ont rien à y faire.

Rendez-vous avec Monsieur le Maire :

L'UUDP a eu son rendez-vous annuel avec Monsieur le Maire le 14 février 2024 au cours duquel ont été passés en revue les différents sujets concernant l'Environnement et le Cadre de Vie des Viroflaysiens.

Le rapport Financier présente un équilibre entre les recettes et les dépenses de l'année. L'UUDP conserve toujours un solde d'environ 20.000 €

Les rapports Moral et Financier sont adoptés à l'unanimité par les adhérents présents ou représentés.

Les élus actuels au Comité Directeur sont maintenus pour la troisième année de leur mandat. Une nouvelle candidate, adhérente depuis moins de 6 mois : Mme Martine Arrou-Vignod, a été cooptée au Bureau de notre Association.

Principaux sujets concernant notre Environnement et notre Cadre de Vie

L'Urbanisme à Viroflay :

Beaucoup de constructions nouvelles initiées par des promoteurs sont actuellement terminées ou en cours de l'être ou même encore en projet autour des gares SNCF de la ville et sur la RD10.

-Autour de la gare Chaville-Vélizy dans la rue de Jouy et dans la rue Arthur Petit ainsi que rue Gaston Boissier. Les constructions se réalisant au-dessus d'une nappe phréatique, l'UUDP avait demandé que des précautions particulières soient prises pour en tenir compte. Cependant, les promoteurs n'en ont tenu compte que partiellement ce qui a allongé la durée des chantiers et amené des inquiétudes aux habitants du voisinage. Par ailleurs quelques malfaçons ont perturbé l'arrivée de certains nouveaux habitants.

-Autour de la gare Viroflay Rive-Gauche où l'ensemble du côté voie ferrée de la rue Hyppolite Maze va bientôt être entièrement renouvelé puisque la SNCF va prochainement lancer la construction de 82 logements entre l'immeuble du coin de la rue Rieussec et celui du coin de la rue Amédée Dailly.

-Autour de la gare Viroflay Rive-Droite dont l'aspect extérieur est enfin en rénovation et où un immeuble en BRS (Bail Réel Solidaire) de 21 logements y est prévu.

-Sur l'avenue du Général Leclerc, petit à petit les constructions de nouveaux logements remplacent des parties vétustes de bâtiments anciens. A noter que le projet prévu entre la Forge et le laboratoire d'analyses a été abandonné mais devrait être remplacé.

-Par ailleurs, rue des Prés-aux-Bois, le Domaine du Roi et le Domaine de la Reine ont complètement changé l'aspect de la zone dite pavillonnaire UG, ce qui pose des problèmes pour les habitants riverains de ces Domaines qui souhaitent que cela ne puisse plus se reproduire en réduisant la limite supérieure (400m²) de surface de planchers pour chacun des bâtiments à construire en zone UG du PLU.

Pour le secteur de Bon Repos et autour de la place de la Fête, le paysage change complètement d'aspect avec toutes les constructions qui suivent la création de l'EHPAD et de la nouvelle piscine. Le dernier d'entre eux, après les logements dans la partie haute du parc de Bon-Repos est un immeuble BRS de 21 logements devant le parc des Cèdres.

Pour les projets de constructions menées par la Municipalité, les différents projets en terminaison ou en cours ou même en projet sont les suivants :

-Le gymnase des Prés-aux-Bois dont la première tranche va être livrée dans les prochains jours et dont la réception définitive est prévue pour 2026.

-La maison de Dieuleveut qui sera le QG des 12 à 18 ans dont l'ouverture se fera à la rentrée scolaire 2024.

-La crèche du Marivel de 42 berceaux, au rez-de-chaussée de l'immeuble des Réservoirs qui doit être livrée en juillet prochain.

-La Forge, les travaux pourront commencer après déménagement des occupants actuels au mois de juillet. Les logements construits dans les

étages supérieurs seront des logements très sociaux pour Habitat et Humanisme.

Pour les projets futurs de construction de logements à Viroflay, c'est l'EPIF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France) qui assure une veille et une réserve foncière, on peut citer, pour un début de réalisation dans un délai de 3 à 5 ans :

-le bas de la rue Jules Herbron ;

-le bas de la rue Rieussec ;

-la zone de l'actuel EHPAD des Aulnettes qui doit partir à Fontenay le Fleury

-la Patte d'oie ;

-la place de Verdun.

A une question de la salle concernant l'EHPAD des Aulnettes, M. le Maire confirme que cet EHPAD doit partir d'ici 3 ans à Fontenay-le-Fleury où son permis de construire suit son cours.

Pour l'avenir de la zone des Aulnettes, suivant l'état du bâtiment, il pourrait être réhabilité mais il y aurait un gros problème de places de stationnement, ou bien démoli avec nouvelles constructions sur ce site. Il faudra aussi tenir compte de l'importance de la pente du terrain.

-Pour la construction de logements dans Viroflay, M. le Maire rappelle qu'actuellement il manque encore 473 logements sociaux pour répondre aux exigences de la loi SRU mais que toute construction nouvelle de logements amène une obligation de 25% de logements sociaux supplémentaires, donc accentue le manque de logements sociaux !!!

Le partage de la rue :

C'est le 02 avril prochain que seront découverts les différents panneaux qui simplifieront les limitations de vitesse des véhicules dans nos rues. En effet, toutes les rues de la ville passeront à 30 km/h, sauf la RD 10, les avenues de Versailles et de Vélizy ainsi que la RD 53 (rue de Jouy) et, naturellement, les « zones de rencontre » à 20 km/h. En conséquence, la majorité de nos rues permettra aux cyclistes de rouler à contre sens sauf quand cela sera leur sera interdit par des panneaux de signalisation. Il faudra donc que chacun soit prudent dans nos rues qui ne sont pas souvent très larges.

Vous avez pu voir ces derniers temps la préparation de cet évènement avec les marquages au sol des passages cyclables mais aussi des vitesses limites,

ce que nous avons demandé depuis longtemps car le marquage au sol est bien mieux vu par les automobilistes que les panneaux en bord de rue.

Monsieur Olier apporte quelques compléments d'informations :

- Dans Viroflay, 50 rues sont en sens unique, 65% seront autorisées en contresens pour les vélos
 - La largeur réglementaire minimale des bandes cyclables (1,50m) est telle que l'on peut rarement les tracer dans certaines rues où ne reste que le marquage indiquant la possibilité de présence de cyclistes en contresens.
 - Une étape prochaine doit voir la mise en place de nouveaux itinéraires cyclables, il y en a 5 de prévus au total dont les deux bandes cyclables RG et RD.
- A une question concernant le ralentisseur installé rue Galliéni, la Municipalité indique que des relevés sont en cours pour vérifier la légalité de cette installation. L'UUDP, de son côté a demandé d'allonger les longueurs des pentes d'entrée et de sortie de ce ralentisseur pour qu'elles soient moins raides.
- Monsieur Olier indique que des travaux d'aménagement et de consolidation de la chaussée de la route du Pavé de Meudon entre la rue Nicquet et la rue Corneille supprimeront la présence de coussins berlinois mais créeront un passage surélevé de plus de 12 mètres de longueur imposé par le passage des bus sur cette route.

Les forêts qui nous entourent :

-L'ONF doit faire face à la maladie de l'encre qui affecte les châtaigniers très présents dans nos forêts ce qui exige encore de réaliser des coupes rases avant que le bois de ces châtaigniers soit inutilisable en bois d'œuvre puis de replanter avec d'autres essences d'arbres.

-Il y a aussi la présence insolite du laurier du Caucase qui se répand en forêt, principalement à Fausses-Reposes, et qui n'a rien à y faire. Des équipes de bénévoles, avec le soutien de l'ONF, essaient de l'éliminer mais ses racines sont très difficiles à extraire et, de plus, les oiseaux continuent à amener des graines à partir des lauriers implantés dans les bordures des jardins pavillonnaires.

-Samedi dernier, 23 mars, c'était l'opération annuelle « Forêt Propre » en forêt de Meudon. Le temps pluvieux n'étant pas favorable, nous n'avons eu

que peu de volontaires qui ont cependant été efficaces. Ils ont trouvé que la forêt n'était pas trop sale, sauf la bordure de la route du pavé de Meudon. Une demande d'opération semblable pour la forêt de Fausses-Reposes nous a été faite. Cela sera à étudier avec les Associations voisines et avec l'ONF.

Les antennes-relais pour la téléphonie mobile :

Les opérateurs de téléphonie mobile continuent à vouloir implanter dans Viroflay, et ailleurs, de nouvelles antennes-relais pour améliorer leur couverture du territoire. Ils envoient à la Mairie des demandes d'installations qui les transmet à l'UUDP pour avis. Nous avons pu, en accord avec M. le Maire, éviter quelques installations mal positionnées par rapport à leur environnement proche comportant parfois des crèches.

Nous attendons maintenant la mise en place, par le service de l'Urbanisme, de campagnes de mesures des ondes électromagnétiques émises pour savoir si elles sont vraiment admissibles pour les personnes vivant autour de ces antennes-relais.

Installations de géothermie :

La géothermie est une énergie propre puisqu'elle utilise la chaleur de la terre à plus de 1000 mètres de profondeur pour la distribuer par un réseau de chaleur.

Certaines installations de géothermie existent à Vélizy et des réseaux de distribution de chaleur à Versailles et au Chesnay, d'autres sont à l'étude. Pour Viroflay, M. le Maire a indiqué que des études d'installation de géothermie avec Chaville et Sèvres étaient en cours. Notre ville pourrait se raccorder sur le réseau de chaleur qui serait mis en place.

Le compostage dans les copropriétés :

Dans les copropriétés qui ont mis en place des compostages partagés, il y a soit trop de compost pour les utilisations possibles sur place, soit manque de matière sèche. Actuellement les services techniques de la ville peuvent récupérer du compost ou amener de la matière sèche. Cependant M.le Maire ne souhaite pas la poursuite de cette solution et préférerait qu'une « bourse » soit mise en place dans un réseau des copropriétés ou par VGP.

Bulletin d'adhésion (1) ou de renouvellement (1) - Année 2024

Nom.....Prénom.....courriel.....
Adresse.....

soutient l'action de l'UUDP et verse sa cotisation de..... €, le2024